

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 14/042/2006 (Public)
Bulletin n° : 328
ÉFAI
20 décembre 2006

Irak. La multiplication des exécutions n'enrayera pas la dégradation de la sécurité

Amnesty International est vivement préoccupée par la recrudescence des exécutions en Irak, en dépit des appels de la communauté internationale en faveur de l'abolition de la peine de mort dans ce pays. Le 19 décembre, le bureau du Premier ministre irakien a annoncé l'exécution de 13 nouveaux prisonniers. C'est en 2006 qu'a été recensé le plus grand nombre d'exécutions depuis le rétablissement de la peine de mort en 2004. Depuis la reprise des exécutions en septembre 2005, pas moins de 60 personnes ont été mises à mort, dont 53 en 2006.

D'après le gouvernement, les 13 hommes pendus le 19 décembre avaient été déclarés coupables de meurtre, viol et torture. L'un d'eux aurait avoué avoir tué 10 personnes. Toutefois, le gouvernement n'a pas révélé leurs identités et n'a donné aucune information concernant leurs procès. Amnesty International craint que certains n'aient été condamnés à l'issue de procès iniques.

Selon les médias, les autorités irakiennes ont diffusé, au lendemain des exécutions, un court film montrant un groupe d'hommes encagoulés, les mains attachées derrière le dos – il s'agirait des 13 condamnés avant leur exécution.

Particulièrement consciente de la détérioration de la situation en Irak en termes de sécurité, Amnesty International reconnaît pleinement que le gouvernement a la responsabilité de faire respecter l'état de droit et de veiller à ce que les auteurs de meurtres et d'autres crimes soient traduits en justice. Les autorités irakiennes doivent toutefois s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international, notamment en garantissant des procès équitables, et s'abstenir de recourir à la peine capitale. Violant le droit à la vie, ce châtement est le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Loin de résoudre la situation des droits humains en Irak, le recours à ce châtement extrême ne fera que dévaloriser plus encore le droit à la vie.

Amnesty International exhorte une nouvelle fois les autorités irakiennes à commuer toutes les condamnations à mort et à abolir la peine de mort en droit et en pratique.